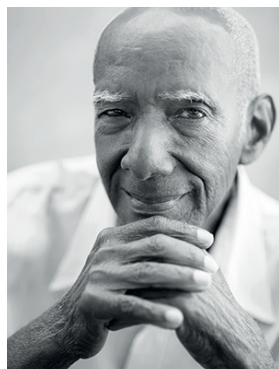


Les Journées de la Protection Sociale :

un événement pour lutter contre le
renoncement aux prestations sociales

JOURNÉES DE LA PROTECTION SOCIALE

EMPLOI • SANTÉ • FAMILLE • RETRAITE



INFORMEZ-VOUS SUR **VOS DROITS ET DÉMARCHES**

Organisé par :



En partenariat avec :



[SYNTHÈSE

LE NON-RECOURS : DES DROITS ET DES AIDES QUI N'ATTEIGNENT PAS LEURS BÉNÉFICIAIRES

» Dans un pays envié pour la performance de son système de protection sociale, les difficultés d'accès aux droits demeurent. On parle alors de "non-recours aux prestations sociales" ou de "renoncement".

Le renoncement aux droits, aux prestations sociales concerne l'ensemble des champs de la protection sociale, **l'emploi, la santé, la famille, la retraite** : la prime d'activité (Caf) n'est pas forcément réclamée, la CMUc ou l'ACS (CPAM) ne sont pas toujours connues des bénéficiaires éligibles, ou encore les indemnités chômage ne sont pas demandées par les demandeurs d'emploi.

Parmi les causes avancées par l'Odenore¹, la **"non-connaissance"** arrive en tête : les potentiels bénéficiaires n'ont pas connaissance des aides financières existantes, par manque d'information, par incompréhension, par honte de demander de l'aide ou encore par lassitude face aux procédures administratives.

Cette problématique du renoncement creuse les inégalités sociales et provoque de graves conséquences pour les individus, les familles et la société : difficultés bancaires importantes, isolement, complications médicales pouvant entraîner des hospitalisations, etc. Selon le **Défenseur des droits**², ce phénomène touche souvent les personnes les plus fragiles.

¹ Source : Rapport parlementaire octobre 2016 Assemblée Nationale http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4158.asp#P483_30915

² Source : Source : Rapport du Défenseur des droits https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/enquete-relations-usagers-servpublics-v6-29.03.17_0.pdf

LES JOURNÉES DE LA PROTECTION SOCIALE : UNE VOLONTÉ DE RÉPONSE AU NON-RECOURS

» Plusieurs organismes de protection sociale du département de la Sarthe ont voulu réagir face à ce phénomène. C'est ainsi que la Caisse d'allocations familiales, la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Pôle emploi unissent leurs efforts pour organiser pour la **première fois un évènement d'ampleur** :



Jeudi 20 (11h00 à 19h30) et **vendredi 21 septembre** (10h00 à 17h00)
à la Maison Pour Tous Jean Moulin au Mans.

Le principe est simple : **regrouper en 1 lieu et pendant 2 jours les 4 organismes** afin de mieux informer et guider les assurés dans leurs démarches multiples. Il s'agit d'apporter une première réponse à des problèmes particuliers, des situations de vie parfois aux croisements des sujets traités par les organismes concernant la santé, l'emploi, la famille ou la retraite. Les participants pourront se rendre sur des stands et aussi assister à des mini-conférences de 30 minutes sur des sujets spécifiques.



S'IDENTIFIER, SE SENTIR CONCERNÉ

» Pour inciter les personnes à se rendre à l'événement, à faire le point, à se questionner sur leur propre situation, la logique de cet événement est fondée sur "des parcours de vie", "des situations familiales ou personnelles" que chacun peut rencontrer au quotidien.

De nombreuses personnes ne connaissent pas leurs droits ou la totalité des dispositifs d'aides auxquels ils peuvent prétendre. Quelques exemples :

EMPLOI



”

Rosa a perdu son travail ;
de quelles aides peut-elle
bénéficier ?

”

SANTÉ



”

Nadia travaille mais elle a des
petits revenus. Peut-elle quand
même demander l'Aide à la
Complémentaire Santé ?

”

RETRAITE



”

Bernard a 62 ans, mais il n'a
pas le nombre de trimestres
nécessaires. Quand pourra-
t-il prendre sa retraite ?

”

MAINTIEN DANS L'EMPLOI



”

Franck était mécanicien pendant 20
ans. Après une maladie et un arrêt de
travail de longue durée, il s'inquiète
de sa reprise du travail. Comment
l'aider dans ses démarches ?

”

FAMILLE / LOGEMENT



”

Corinne vit seule avec ses deux
enfants à charge. Son ex-mari
ne verse plus de pension
alimentaire depuis un mois.
Comment l'aider ?

”

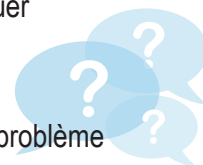
[CHIFFRES CLÉS

» L'ACCÈS AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN FRANCE³



21% de la population interrogée déclare avoir rencontré des difficultés à effectuer des démarches administratives.

54% disent avoir eu, ces 5 dernières années, des difficultés à répondre à un problème avec les administrations ou les services publics, et **12%** "souvent" ou "très souvent".



1 personne précaire sur **4** est confrontée à ce type de situation.



» L'ENSEMBLE DES ORGANISMES DE LA PROTECTION SOCIALE TOUCHÉ PAR CE PHÉNOMÈNE



• SANTÉ

25% des assurés interrogés dans les accueils de l'Assurance Maladie auraient déjà renoncé à un soin au moins une fois⁴.

> Un constat similaire en Sarthe : **Près de 28%** des Sarthois interrogés en 2017 seraient concernés par des situations de renoncement aux soins⁵.



• FAMILLE

> Une enquête menée par la Caf de la Gironde en 2017 a permis de mesurer qu'entre **10 %** et **14 %** des allocataires interrogés n'avaient pas demandé les droits auxquels ils pouvaient prétendre.



• EMPLOI

1 jeune sur **4** renonce à un emploi en raison de difficultés de transport⁶.



• RETRAITE

> La plupart des nouveaux retraités ont le sentiment d'avoir été bien informés de leurs droits, mais manquent de connaissances précises sur la durée requise pour bénéficier du taux plein et sur certains dispositifs⁷.

³ Source : Enquête sur l'accès aux droits – Défenseurs des droits <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/enquete-relations-usagers-servpublics-v6-29.03.17.pdf>.

⁴ Source : Selon les baromètres de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) menés en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements.

⁵ Source : Selon une enquête menée par la CPAM de Sarthe avec l'ensemble de ses partenaires sociaux en Juin 2017 (Centre d'examen de santé, Service Social Carsat, Secours Populaire, CCAS Le Mans et Allennes...)

⁶ Source : INJEP, Baromètre sur la jeunesse 17, Communiqué du jeudi 23/11/2017.

⁷ Source : Les retraités et les retraitées - Panorama de la DRESS – Edition 2018

[CHIFFRES CLÉS

» LES JOURNÉES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 5 CHIFFRES

4 organismes



2 jours à la Maison
Pour Tous Jean Moulin



11 mini-conférences
réparties en 2 jours



30 minutes
c'est la durée des conférences
sur des situations de vie
spécifiques : emploi, santé,
famille, retraite.



50 conseillers
de la protection sociale mobilisés



LE NON-RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES : UN PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

NON-RECOURS, RENONCEMENT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

» Dans un pays envié pour la performance de son système de protection sociale, les difficultés d'accès aux droits demeurent. On parle alors de "non-recours aux prestations sociales" ou de "renoncement".

Selon l'**Observatoire des non-recours aux droits et services** (Odenore) "[...] le non-recours renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle que soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre. [...]”⁸.

Cette tendance touche l'ensemble des acteurs de la protection sociale :

- **La santé** : le non-recours à la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc) et à l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS).
- **La famille** : De nombreuses familles monoparentales n'ont pas connaissance de l'Allocation de Soutien Familial (ASF).
- **Emploi** : le non-recours aux indemnités chômage.
- **Retraite** : le champ de la retraite est moins concerné par les questions de "renoncement" car il s'agit d'un droit obligatoire. Cependant les réformes successives provoquent stress et anxiété chez les futurs retraités d'où l'importance de rassurer les participants à l'occasion des Journées de la Protection Sociale.



LES JOURNÉES DE LA PROTECTION SOCIALE : LUTTER CONTRE LA "NON-CONNAISSANCE" ET LES AUTRES CAUSES DE RENONCEMENT

» L'Odenore⁹ a dressé une typologie du non-recours et distingue différentes raisons :

1. **La non-connaissance** : lorsque l'offre n'est pas connue, par manque d'information ou par incompréhension ;
 - **Selon le défenseur des droits**¹⁰ : **une personne sur cinq éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes**. Les personnes les plus précaires sont les plus concernées : une personne précaire sur quatre est confrontée à ce type de situation contre 17 % des personnes ne déclarant pas de difficultés financières.
2. **La non-réception** : lorsque l'offre est connue, demandée mais pas obtenue.
3. **La non-demande** : quand la prestation est connue mais pas demandée. Les bénéficiaires ressentent parfois une certaine forme de découragement face aux procédures administratives ou encore estiment qu'ils ne pourront pas l'obtenir sans se renseigner pour autant.

⁸ Source : Odenore <https://odenore.msh-alpes.fr/>

⁹ Source : Rapport parlementaire octobre 2016 Assemblée Nationale http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4158.asp#P483_30915

¹⁰ Source : Rapport Défenseurs des Droits https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/enquete-relations-usagers-servpublics-v6-29.03.17_0.pdf

LE "NON-RECOURS AUX AIDES" : LES PRÉCAIRES PLUS TOUCHÉS, TOUTES LES COUCHES SOCIALES CONCERNÉES

» "Assistanat", "profiter des aides sociales", "fraudes", les préjugés ont la vie dure concernant notre système social. Pourtant l'étude de l'Odenore contrebalance les préjugés ; 12 %¹¹ des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches avec les services publics abandonnent leurs démarches. Un taux qui atteint 18 % parmi les personnes précaires et isolées. Les personnes les plus précaires et celles qui sont peu à l'aise sur internet ou qui ne bénéficient pas d'un accès à internet abandonnent plus souvent leurs démarches.

Exemple dans le domaine de la santé

Tout le monde peut être concerné à un moment de sa vie par une difficulté qui l'empêche de prendre soin de sa santé. Ce risque est encore plus important pour les situations suivantes :

- les femmes, les familles monoparentales et les personnes vivant seules ;
- les personnes sans emploi et les employés ;
- les personnes sans complémentaire santé et sans médecin traitant.

Une part importante des assurés qui rencontre des difficultés d'accès aux soins connaît - ou a connu - une instabilité par rapport à l'emploi, des ruptures parfois successives dans son parcours de vie ou des expériences administratives vécues comme compliquées. Le phénomène concerne aussi des personnes bien insérées socialement aux revenus modestes, pour qui toute dépense imprévue causée par exemple par des soins onéreux ou successifs (plusieurs consultations de spécialistes) est difficile à financer, et se retrouve souvent reportée, parfois de façon pérenne.

LE "NON-RECOURS AUX AIDES" : DE GRAVES CONSÉQUENCES POUR LES INDIVIDUS, LES FAMILLES ET LA SOCIÉTÉ



» Loin de constituer des économies pour l'Etat, le non versement des aides sociales attise les inégalités. Comme l'explique **Hélène Revil**, membre de l'Odenore *"Le non-recours attise les inégalités. Pour les personnes qui sont déjà dans des situations fragiles, ne pas bénéficier d'une aide peut avoir des conséquences pour les individus, leur famille mais aussi la collectivité. Concrètement, cela se traduit par des difficultés bancaires, des gens qui ne font pas les courses, donc des problèmes alimentaires..."*¹².

Exemple dans le domaine de la santé

Le non-recours à la CMUc ou à l'ACS peut entraîner ce qu'on appelle le "renoncement aux soins" : il s'agit des situations dans lesquelles des personnes n'engagent pas ou interrompent une démarche de soins, alors même qu'elles en perçoivent le besoin. Les **soins dentaires**, les **consultations en ophtalmologie** ou encore des rendez-vous chez des **spécialistes** sont les situations les plus concernées par le renoncement.

Des dépistages tardifs, une aggravation des affections, ou un recours accru aux services d'urgences, créent finalement un surcoût pour la collectivité. Un rapport du Haut Conseil à l'égalité alertait en 2017 sur le manque d'accès aux soins (médecine générale, psychologue, gynécologue) des femmes précaires par rapport aux cadres.

¹¹ Source : Rapport du Défenseur des droits https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/enquete-relations-usagers-servpublics-v6-29.03.17_0.pdf

¹² Hélène Revil est docteure en Science politique. Membre de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/06/12/non-recours-des-aides-sociales-qui-n-atteignent-pas-leurs-beneficiaires_5313717_4355770.html

LES JOURNÉES DE LA PROTECTION SOCIALE : INFORMER SUR LES DROITS ET MIEUX ORIENTER

Les Journées de la Protection Sociale, ce sont deux jours, un lieu, quatre organismes pour informer, guider les Sarthois dans leurs démarches et faire le point. Femme enceinte, préretraité, accidenté du travail, personne en arrêt maladie de longue durée, demandeur d'emploi, etc. Tout un chacun peut venir lors des deux Journées de la Protection Sociale pour faire le point sur les aides auxquelles il a potentiellement droit en matière de santé, de famille, d'emploi et de retraite en fonction de sa situation particulière.

LES OBJECTIFS DE L'ÉVÈNEMENT

1. LUTTER CONTRE LA NON-CONNAISSANCE

Il s'agit de faire connaître l'ensemble des prestations sociales existantes pour lutter contre la première cause de renoncement, "la non-connaissance".

2. PROPOSER UNE RÉPONSE GROUPÉE AUX SITUATIONS PARFOIS COMPLEXES DES BÉNÉFICIAIRES

Il s'agit d'organiser un événement qui réunit les partenaires de la Protection Sociale (Caf, Carsat, Pole emploi, CPAM) pour répondre aux demandes et situations où les enjeux peuvent être au croisement de différents organismes afin de mieux faire connaître les prestations proposées par les organismes, mieux conseiller les bénéficiaires et faciliter le traitement des dossiers pour des demandes croisées (CMUc / prime d'activité ou Chômage / Retraite).

3. PROPOSER UN ÉVÈNEMENT DE PROXIMITÉ POUR TENTER DE TOUCHER LES PERSONNES EN SITUATION DE RENONCEMENT

Aller au-devant des personnes, venir vers eux, dans leur quartier, dans leur quotidien. Par essence, les personnes qui renoncent aux prestations sociales ne viennent pas d'eux même dans les accueils des organismes concernés.

4. PERMETTRE AUX PERSONNES DE VENIR FAIRE LE POINT SUR LEURS DROITS SELON LEUR SITUATION DU MOMENT.



INFORMEZ-VOUS SUR **VOS DROITS ET DÉMARCHES**



FORMAT DE L'ÉVÈNEMENT

» Il s'agit de proposer une offre complète sur 2 jours alliant échanges avec des conseillers sur des stands et des mini-conférences par situation de vie.

- le jeudi 20 septembre de 11h00 à 19h30
- le vendredi 21 septembre de 10h00 à 17h00



Maison Pour Tous Jean Moulin - Le Mans

LES STANDS



EMPLOI

- Inscription à Pôle emploi
- Indemnités chômage
- Choix d'un métier
- Formation
- Préparation de candidature
- Trouver un emploi ou créer son entreprise



SANTÉ

- Affiliation
- Changement de régime
- Connaître la CMUc/ACS



FAMILLE ET LOGEMENT

- Maternité
- Déménagement
- Séparation



RETRAITE

- Nombre de trimestres
- Montant de la retraite
- Date possible de départ
- Pension de réversion



AIDE À LA REPRISE D'ACTIVITÉ

- Les assistantes sociales de l'Assurance Maladie et la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail accompagnent les personnes à reprendre une activité professionnelle suite à un arrêt maladie de longue durée (temps partiel thérapeutique, adaptation du poste de travail, reconversion...).



HANDICAP ET AUTONOMIE

- Un stand tenu par la MDPH sera également présent. La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un lieu d'accueil à disposition des personnes handicapées, de leur famille, des professionnels, des associations.

LES MINI-CONFÉRENCES

J'ai une petite retraite, quels sont mes droits ?

Animateurs : Carsat - CPAM

Le montant de votre retraite est faible ? Vous pouvez peut-être bénéficier de certaines allocations ou droits à la complémentaire santé. La Carsat et la CPAM vous présentent sous quelles conditions nous pouvons vous aider.



- Jeudi 20 septembre : 11h15-11h45
- Vendredi 21 septembre : 13h15-13h45

Je suis veuf ou veuve, quelles sont mes aides ?

Animateurs : Carsat - CPAM

Perdre son conjoint est un moment qui fragilise. Il faut cependant accomplir de nombreuses démarches auprès de divers organismes. La Carsat et la CPAM vous accompagnent et vous informent pendant cette période difficile.



- Jeudi 20 septembre : 12h00-12h30
- Vendredi 21 septembre : 15h30-16h00

J'ai besoin d'aide pour mon maintien à domicile ou mon retour après hospitalisation

Animateurs : Carsat - CPAM

Le service social de la Carsat et la CPAM vous accompagnent dans vos démarches de soins, pour trouver les aides possibles en lien avec votre situation personnelle.



• Jeudi 20 septembre : 12h45-13h15

Mes démarches sur internet

Animateurs : Carsat - Caf - Pôle emploi - CPAM

Vos organismes de la protection sociale facilitent l'accès à vos démarches en ligne. Découvrez nos conseils pour gérer en toute autonomie vos démarches les plus courantes.



• Jeudi 20 septembre : 14h15-14h45

• Vendredi 21 septembre : 11h00-11h30

Je deviens autonome quels sont mes droits ? Mon enfant prend son autonomie, quelles démarches et quels droits ?

Animateurs : Caf - CPAM - Pôle emploi

L'entrée dans la vie active (apprentissage, poursuite d'études secondaires) est une étape importante. Participez à notre conférence pour connaître les démarches indispensables et ainsi bénéficier des dispositifs existants.



• Jeudi 20 septembre : 18h45-19h15

• Vendredi 21 septembre : 14h00-14h30

J'attends ou j'accueille un enfant

Animateurs : Caf - Pôle emploi - CPAM

Vous êtes sur le point d'accueillir un enfant au sein de votre foyer. Faites le point sur vos droits (congé maternité, allocations...), et vos démarches à entreprendre.



• Jeudi 20 septembre : 15h45-16h15

• Vendredi 21 septembre : 16h15-16h45

Être parent après une séparation

Animateurs : Caf - CPAM

Vous venez de vous séparer de votre conjoint ou concubin, la Caf vous accompagne pour la mise à jour de vos droits et de votre situation.



• Jeudi 20 septembre : 15h00-15h30

Je suis en arrêt de travail et ma santé m'empêche de travailler

Animateurs : Carsat - CPAM

Vous êtes en arrêt de travail et votre état de santé risque de rendre difficile votre reprise du travail. Découvrez l'accompagnement proposé par le service social de la Carsat et la CPAM.



- Jeudi 20 septembre : 16h30-17h00
- Vendredi 21 septembre : 11h45-12h15

J'ai perdu mon travail, quelles conséquences sur mes droits ?

Animateurs : Pôle emploi - Caf - CPAM

Vous venez de perdre votre travail et vous pensez avoir perdu tous vos droits : nous vous informons sur les dispositifs existants et les démarches à entreprendre.



- Jeudi 20 septembre : 13h30-14h00
- Vendredi 21 septembre : 10h15-10h45

Ma retraite mode d'emploi

Animateur : Carsat

Vous vous interrogez sur la retraite : à quel âge partir ? Quelles sont les démarches à entreprendre ? Cette conférence est faite pour vous.



- Jeudi 20 septembre : 18h00-18h30
- Vendredi 21 septembre : 12h30-13h00

Chômage ou maladie, quelles incidences sur ma retraite ?

Animateurs : Carsat - Pôle emploi - CPAM

Votre carrière professionnelle a évolué à plusieurs reprises, entre perte d'emploi, arrêt maladie et reprise d'activité. Toutes les clés pour comprendre l'impact sur le calcul de vos trimestres et les conseils de nos experts pour vous accompagner.



- Jeudi 20 septembre : 17h15-17h45
- Vendredi 21 septembre : 14h45-15h15

[LES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE : ALLER AU-DEVANT DES BÉNÉFICIAIRES

SANTÉ

Vous vous posez des questions sur vos droits à l'Assurance Maladie : affiliation, changement de régime, Aide à la Complémentaire Santé... ? Venez faire le point avec vos conseillers et découvrez les démarches possibles sur votre espace personnel. Aide à l'utilisation ou création, tout au long de la journée, venez découvrir votre compte sur www.ameli.fr.

RETRAITE

Il n'y a pas d'âge pour s'intéresser à sa retraite ! Combien ai-je cumulé de trimestres ? Quel montant vais-je percevoir à la retraite ? Comment demander ma retraite ? Vous trouverez les clés essentielles pour y voir plus clair et aborder plus sereinement votre carrière et votre retraite. Venez créer votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr avec nous !

AIDE À LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Aide à la reprise d'activité : l'Assurance Maladie et la Carsat, la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail, vous accompagnent dans votre reprise d'activité suite à un arrêt maladie de longue durée.

EMPLOI

S'inscrire comme demandeur d'emploi, être indemnisé, choisir un métier, se former, préparer sa candidature, trouver un emploi ou créer son entreprise. Venez rencontrer un conseiller Pôle emploi pour vous renseigner sur vos droits à l'indemnisation, l'accompagnement à la recherche d'emploi, le développement de vos compétences et l'utilisation de pole-emploi.fr.

FAMILLE

Des conseillers Caf seront à votre disposition pour vous informer sur vos droits. Vous aurez ainsi la possibilité d'obtenir des renseignements personnalisés. Vous attendez un enfant ? Vous déménagez ? Vous venez de vous séparer ? Découvrez toutes les prestations adaptées à votre situation. Des démonstrations du site caf.fr auront lieu tout au long de la journée afin de vous familiariser avec ce service.

HANDICAP ET AUTONOMIE

La MDPH est un lieu d'accueil unique à disposition des personnes handicapées, de leur famille, des professionnels, des associations. Elle a pour mission d'accueillir, écouter, informer sur les droits, conseiller et proposer des solutions adaptées aux différentes situations, accompagner le projet de scolarisation de l'enfant, orienter vers la formation et l'accès à l'emploi, évaluer les besoins, élaborer et proposer un plan de compensation...

» CONTACTS PRESSE

Pour toutes demandes, concernant des interviews des intervenants ou des organisateurs, merci de contacter :

Charlotte Fournier

Chargée de communication
Assurance Maladie de la Sarthe
02.43.50.74.26
charlotte.fournier@assurance-maladie.fr

Sylvain Trottier

Responsable Département Communication
Assurance Maladie de la Sarthe
02.43.50.74.08
sylvain.trottier@assurance-maladie.fr

 **@CPAM_72**